

SÉANCE du 11 octobre 2024**L'an deux mil vingt-quatre, le onze octobre à 20 h 30**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, M. MANDIN Michel, M. BARREAU Kévin, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 27 septembre 2024

Délibération n°DCM-2024-29

Motion contre la création d'une antenne de Médecine d'urgence aux Hôpitaux du Sud Charente

Sur proposition de l'association pour le soutien et le développement des Hôpitaux du Sud Charente qui s'est réunie les 5 et 26 septembre 2024,

- Considérant le décret n°2023-1374 du 29 décembre 2023 qui prévoit la création des antennes de Médecine d'urgence se traduisant notamment par une fermeture de l'accueil des urgences la nuit et le maintien seulement d'un équipage SMUR afin d'assurer la prise en charge des transports urgents de patients la nuit.
- Considérant que dans ce contexte, le service des urgences des Hôpitaux du Sud Charente fait partie des établissements potentiellement ciblés pour devenir antenne de Médecine d'urgence.
- Considérant que le nombre de passages au service des urgences des Hôpitaux du Sud Charente est en constante augmentation, celui-ci couvrant un secteur géographique particulièrement étendu. Au total sur 2023/2024, les patients venus aux urgences de Barbezieux représentent près de 800 communes ce qui va bien au-delà du territoire du sud Charente. Par ailleurs cette activité ne reflète qu'une partie de la charge de travail de cette équipe. En effet, les urgentistes assurent également la prise en soins des patients de l'Unité de Soins Continus, de l'Unité d'Hospitalisation de Courte Durée et des lits post urgences. Elle soutient aussi la permanence des soins en service de médecine (gage de sécurité et d'attractivité médicale et paramédicale) et pallie en partie au déficit de l'offre de soins en médecine de ville dont l'évolution démographique poursuit sa baisse de manière très importante (30% des médecins généralistes de notre secteur ont plus de 60 ans).
- Considérant les résultats financiers relativement très satisfaisant de l'établissement durant ces dernières années permettant aujourd'hui d'envisager des travaux au sein du service des urgences améliorant ainsi les conditions organisationnelles des prises en soins des patients.
- Considérant les conséquences potentiellement dangereuses en cas de transformation en antenne du service des urgences de l'Hôpital de Barbezieux :
 - * Conséquences médico-légale si survenue d'une urgence vitale chez un patient hospitalisé dans notre établissement alors que le seul urgentiste présent la nuit est déjà engagé en SMUR
 - * Fuites des praticiens aussi bien des urgences que ceux des autres services.
 - * Perte d'attractivité pour le recrutement médical et paramédical
 - * Mise en danger de la population par retard, voire absence de prise en charge, de certains patients engendrant une perte de chance et aussi des conséquences médico-légales

AR Prefecture

016-211603030-20241011-DCM_2024_29-AU
Reçu le 14/10/2024

~~* Aggravation de la désertification~~ de la médecine de ville car difficultés d'accès à un service d'urgences de proximité donc moins d'attractivité pour s'installer dans notre secteur.

Le Conseil Municipal de Saint-Bonnet considère indispensable d'alerter l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine sur les conséquences particulièrement graves pour la population du territoire engendrées par la création d'une antenne de Médecine d'urgence aux Hôpitaux du Sud Charente.

De ce fait le Conseil Municipal de Saint-Bonnet s'oppose fermement à une fermeture des urgences la nuit au sein des Hôpitaux du Sud Charente.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus
Le Maire, Sandrine POURTAU

